

## Compte rendu du 5 Février 2019

En l'an deux mil dix-neuf, le cinq février à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de BERRIE se sont réunis à la mairie de BERRIE en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur FULNEAU, maire de Berrie, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs Jean-Paul FULNEAU, Patrice MAROLLEAU, Monsieur Claude Yannick MAUXION Dominique GIBOUIN, Mesdames Fabienne MAROLLEAU, Madame Roselyne BAILLERGEAU, Sophie BARRY,

Représenté : Monsieur Christian POURCEL est représenté par Monsieur Jean-Paul FULNEAU suivant pouvoir,

Absents : Messieurs Michel HUMEAU, Rémy ROUSSEAU, Sébastien DUMOULIN,

Secrétaire de séance : Madame Fabienne MAROLLEAU.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Paul FULNEAU, Maire de Berrie.

### Ordre du jour

#### 1°) Modification des statuts de la CCPL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la CCPL concernant la modification de ces statuts, savoir :

Il s'agit de la suppression de la mention « Plan Local d'urbanisme » à l'article 3.1 qui concerne l'aménagement de l'espace », et l'ajout d'un nouvel article 11 « Adhésion à des syndicats mixtes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette modification.

#### 2°) Devis de Messieurs BABIN, DELAFOND et FOURNET pour l'aménagement du secrétariat

Monsieur le Maire montre l'aménagement actuel du secrétariat et après les travaux.

Les devis s'élèvent à la somme de, savoir :

- Electricité : entreprise SOURDEAU-FOURNET : 2013,05 € TTC,

- Peinture : entreprise BABIN : 6744,48 € TTC,

(Et il faut ajouter le devis de boiseries extérieures s'élevant à la somme de 741,12 € TTC),

- Menuiserie : SARL DELAFOND : 3 727,00 € TTC,

Soit un total de 12 484,53 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de signer les devis et tous documents nécessaires à cet aménagement.

#### 3°) Devis de Messieurs MAUXION et LEVEQUE pour l'arrachage de haies à la Bastille et au Calvaire

Monsieur le maire donne lecture de deux devis :

-Mr MAUXION : arrachage, mise en forme et chargement et évacuation des végétaux pour un montant de 600 € TTC

-Mr LEVEQUE : arrachage, chargement des végétaux pour évacuation pour un montant de 540 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise MAUXION.

En complément, Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de Monsieur MAUXION pour l'entretien du chemin rural de Pouant à la Fontaine :

-Débernage d'un côté, création d'un fossé et évacuation de la terre tracteur et benne TP pour la somme de 660 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal énonce un avis favorable.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer les devis de Mr MAUXION et tous documents nécessaires à ce projet.

#### 4°) Dotation de l'équipement des Territoires ruraux

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès des services de l'état la dotation de l'équipement des Territoires ruraux, pour le projet de la réhabilitation du secrétariat de la mairie. Pour ce faire il s'explique le plan de financement de ces travaux : le projet s'estime à 10 403,77 € HT.

Subvention sollicitée : DETR pour 30% SOIT 3 121,13 € HT,

Le reste auto financement pour 70 % soit 7 282,64 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à ce plan de financement et charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette réalisation.

#### 5°) Vote des taux d'imposition communaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux pratiqués en 2018 et les produits correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme augmenter les taux de 1%, savoir :

Taxe d'habitation : 17,82 %

Taxe foncière bâti : 8,58 %

Taxe foncière non bâti : 25,40 %

#### 6°) Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

- Actuel Gym : 200 €
- Tourisme et patrimoine (office du tourisme des trois moutiers) : 55 €
- Chavagnes : association cultur'ailes : 300 €
- Anciens combattants : 80 €
- ADMR : 200 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 30 €
- ACCA : 100 €
- Donneurs de sang : 70 €
- MFR de Doué la Fontaine : 60 €
- Majorettes de la Dive : 50 €
- Lycée les Ardilliers à Saumur : 60 €
- Syndicat viticole Saumur : 25 €
- Ecole de Berrie OGEC : 12 000 € (versement en deux fois 6000 € en février et 6000 € en avril.)
- Soit un total de 13 230 €.

#### 7°) Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance du département concernant le grand débat national engagé par le président de la République. Le département souhaite engage un travail autour de 5 grands thèmes :

- Maintenir les services aux habitants dans la ruralité : emploi, commerces, artisanat, services publics de proximité...
- Développer les mobilités : RN 147, nouveaux modes de déplacement,
- Retrouver un état facilitateur : téléphonie mobile, réduction des normes, accompagnement et soutien aux projets..
- Préserver l'autonomie financière des collectivités locales : fiscalité locale, dotation de l'état..
- Relancer la décentralisation : affirmation du lien communes/département et intercommunalités..

Pour enrichir sa contribution, le département désire que les communes envisagent également de se porter sur ces sujets et envoyer toutes propositions avant la fin du mois de février étant entendu que le conseil départemental formalisera cette contribution par un vote du budget le 15 mars prochain.



Le Maire, Jean-Paul FULNEAU